

Descriptif technique

Dispositif d'éveil de vigilance conforme à la norme NF P98-351 en vigueur, matérialisant l'alerte podotactile à l'approche d'un escalier, d'une traversée piétonne ou d'un quai de transport collectif guidé, maritime ou fluvial par contraste visuel et détection au pied, à la canne et par les chiens-guides d'aveugles.

Clou podotactile en acier zingué noir traité anti-corrosion (400h RR au test du Brouillard Salin) à tête antidérapante à stries circulaires de 25 mm de diamètre et de 5 mm de hauteur, pourvu d'une tige de 16-18 mm de longueur.

Fixation par scellement chimique à l'aide d'un gabarit adapté.

Disposition des clous à déterminer par la maîtrise d'oeuvre en accord avec la norme NF P98-351 d'août 2010 en vigueur.

Dimensions

Hors tout : longueur 21-23 mm x largeur 25 mm.

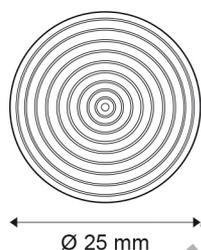
Tête : \varnothing 25 mm x hauteur 5 mm.

Tige : \varnothing 7,85 mm x longueur 16-18 mm.

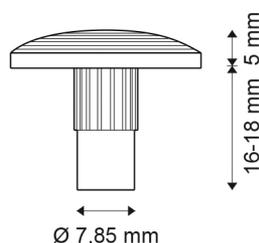
Hauteur hors sol : 5 mm.

Plans

Vue de dessus (éch. : 1) :



Vue de profil (éch. : 1) :



Matière / Finition

Acier zingué noir.
Protection anti-corrosion (400h RR au test du Brouillard Salin).

Fixation

Scellement chimique à l'aide du mortier réf. RK EM après perçage du support et d'un gabarit conforme à la disposition prévue par la norme NF P98-351 en vigueur.
Diamètre de perçage : 10 mm. Profondeur : 25 mm.

Teintes / Coloris

Teinte noire vieillie. Aspect gris patiné avec le temps.

Usage

Intérieur / Extérieur (selon nature du sol).